

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXI

N.-D. DE LEVIS—MAI 1925

No 5

LA NOBLESSE DE LA FAMILLE BARDY

En France, les titres de noblesse sont abolis depuis plusieurs années. Une revue française remarquait, le mois dernier, qu'il y a actuellement dans la République plus de nobles qu'il n'y en a jamais eu sous la monarchie ou l'empire. Cette curieuse anomalie s'explique facilement. Sous la monarchie ou l'empire, les tribunaux faisaient la recherche des faux nobles. Aujourd'hui, le premier escroc venu accole à son nom le titre de marquis, de comte ou de baron et il peut le porter pendant plusieurs années avant que la supercherie soit découverte et dénoncée.

Dans notre pays personne n'a encore osé prendre le titre de marquis, de comte ou de baron. On aurait bien vite démolé le faux noble à l'aide du *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay qui donne l'histoire de presque toutes nos familles.

Tout de même quelques-uns des nôtres se sont fabriqués des généalogies qui les font descendre en droite ligne des grandes familles qui ont fait la gloire de la vieille France.

Nous avons justement sous les yeux une de ces généalogies qui rattache une famille canadienne à une reine de France. Quand on prend du galon !

En 1907, on publiait à Québec un ouvrage intitulé *Le docteur Pierre-Martial Bardy, sa vie, ses oeuvres et sa mémoire*. Le but de l'auteur était excellent puisqu'il se don-

nait pour tâche de prouver que le docteur Bardy était le véritable fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Il aurait dû s'en tenir là et ne pas s'aventurer dans l'histoire ancienne de la famille Bardy. Par ses oeuvres, le docteur Bardy avait assez de mérites pour passer à la postérité. On n'avait nullement besoin de lui fabriquer une longue série d'ancêtres pour renforcer sa cause.

Nous lisons dans ce livre :

“Le Dr Bardy descendait de la noble famille italienne des comtes de Bardi qui fut très puissante pendant plusieurs siècles et donna même à la France une reine aussi vertueuse que belle. Au dix-septième siècle, Pietro-Lugi-Enries de Bardi, ne pouvant se plier au rôle secondaire imposé, à cette époque, aux cadets de famille, partit pour la France et vint s'établir à Brest.

“Il avait neuf enfants, dont un petit garçon de neuf ans, vif, espiègle et résolu. Il le traitait avec trop de sévérité. La vicomtesse de Bardi prenait en pitié l'enfant et cherchait vainement à tempérer les rigueurs de l'autorité paternelle.

“Un jour que la correction avait été plus sévère et injuste que de coutume, la comtesse irritée, prit une de ces résolutions extraordinaires dont ne sont capables que les âmes fortement trempées. Prenant son fils à part et faisant un effort sur elle-même pour cacher ses véritables sentiments, elle lui dit d'un ton fâché : “Mon fils, sachez qu'un enfant entêté et désobéissant comme vous l'êtes, ne peut que mériter la haine de son père et même de sa mère. Je regrette de vous le dire, mais votre conduite nous force à vous détester.”

“L'enfant était étourdi, comme on l'est presque toujours à cet âge ; mais il était sensible et il aimait sa mère. Ces reproches sanglants lui allèrent jusqu'au fond de l'âme, tombèrent sur son coeur comme des gouttes de plomb fondu. La pensée que sa mère elle-même le haïssait le tortura et le jeta dans un désespoir profond. En quelques heures, il vieillit de plusieurs années ; et retrouvant dans son âme tout l'orgueil, toute l'énergie des Bardi, il prit la ferme résolution de s'éloigner d'une maison où il était devenu, même pour sa mère, un objet de haine. Son plan fut vite conçu et exécuté.

“On était au printemps de l'année 1716. Une flotte composée de plusieurs vaisseaux, appareillait au port de

Brest ; elle partait pour la Nouvelle-France avec de Vaudreuil et les braves soldats que le Roi avait chargés de défendre l'héroïque colonie. Se mêler aux porte-faix occupés à charger le vaisseau *Le Héros*, et se cacher derrière les malles de marchandises ou de provisions, était chose facile pour un enfant intelligent. C'est ce qu'il fit. Il y avait déjà quelques heures que la flotte voguait à pleines voiles sur l'Océan, lorsque le petit fugitif sortit de sa cachette et parut aux yeux étonnés de l'équipage. On le gronda ; on lui fit toutes sortes de questions ; et comme il était trop tard pour le mettre à terre, on le garda. On finit par lui trouver beaucoup d'esprit et de courage.

“Pendant ce temps-là, on le cherchait à Brest. Après avoir tout fait pour le retrouver, on acquit la conviction qu'il avait dû tomber à l'eau en jouant sur les quais. Le vicomte et son épouse furent désolés et s'aperçurent qu'ils aimaient leur fils espiègle encore plus qu'ils ne pensaient, et se reprochèrent, naturellement, leur sévérité à son égard.

“Arrivé à Québec, le jeune Bardi chercha de l'ouvrage. vécut quelque temps comme il put et finit par trouver de l'emploi chez un parfumeur-coiffeur qui tenait boutique sur la rue St-Jean. Il gagna promptement les bonnes grâces de son patron, devint son associé, et après avoir réalisé une modeste aisance, retourna en France où il épousa une jeune dame de Limoges. Il revint à Québec. Il eut un fils qui continua son négoce. Et ce fils, à son tour, en eut quatre : Pierre, Mathieu, Louis-Martial et Pascal. C'est à Pierre, l'ainé, que fut laissée la maison de commerce.”

“Tout ceci est de la pure fantaisie.

Il est absolument certain que Martial Bardy, le premier Bardy qui passa au Canada, n'arriva pas à Québec en 1716 avec le marquis de Vaudreuil. En 1716, il était encore dans le néant. C'est quarante ans plus tard que Martial Bardy vint au Canada. Son père n'était pas le vicomte Pietro-Luggi-Enries de Bardi, établi à Brest, mais tout simplement Mathieu Bardy, habitant de la paroisse de Gou, en Périgord. Il n'épousa pas, non plus, une jeune dame de Limoges, mais une bonne canadienne de Québec, Catherine Côté. Nous trouvons tous ces renseignements dans le contrat de mariage du sieur Martial Bardy, *cuisinier tailleur*, reçu par le notai-

re Sanguinet, à Québec, le 2 novembre 1760. Sanguinet, avec une crudité toute notariale, nous apprend en outre que les futurs conjoints "déclarèrent ne savoir signer." Le pseudo vicomte Pietro-Luigi-Enries de Bardi avait joliment négligé l'éducation de son noble rejeton puisqu'il ne lui avait pas même appris à signer son nom !

Mais il y a plus.

Le livre déjà cité, parlant du fils aîné de Martial Bardy, dit :

"Pierre Bardy était un garçon d'une rare beauté. Étant un jour à la porte de son magasin, il attira l'attention de Mlle Louise de Cauchy qui, en le voyant, devint éprise de lui. Mais c'était une grande demoiselle que Louise de Cauchy. Elle appartenait à une famille dont la noblesse se comptait par quartiers. Pierre Bardy était bien de noblesse aussi distinguée ; seulement, on ne le savait pas, et il l'ignorait lui-même. Malgré sa bonne et belle figure, il n'était aux yeux de la famille Cauchy qu'un roturier, un parfumeur.

On eut recours à tous les moyens, même à l'intervention de lord Dorchester, l'ami intime de la famille Cauchy, pour empêcher le mariage. Tout fut inutile. L'amour, comme de coutume, sortit vainqueur de la lutte. On se maria sans le consentement des parents ; et un an après, suivant l'usage, les vieux parents pardonnaient au jeune couple en contemplant dans un berceau le fruit de ses amours."

La grande demoiselle de Cauchy, dont la noblesse se comptait par quartiers et qui était reçue dans les salons de lord Dorchester, était tout simplement Marie-Louise Cauchy, fille de Guilin Cauchy dit Lacouture, un honnête et très plébéien tailleur de Québec. Tout ceci se voit dans les registres de Notre-Dame de Québec, à la date du 14 octobre 1794, et dans le dénombrement de la même paroisse dressé par le curé Plessis en 1795.

QUESTION

Quel est ce sieur Reval qui commandait à Gaspé en 1758 ? Il mourut, je crois, au milieu d'août 1758.

A. B.

LES FAMILLES DE SABREVOIS, SABREVOIS DE
SERMONVILLE ET SABREVOIS DE BLEURY

(suite)

LE TROISIÈME DE BLEURY

Clément-Christophe-Anne de Sabrevois de Bleury, fils de Jean-Clément et né à Montréal le 26 juillet 1755, ne porta ordinairement que le seul prénom de Clément. Entré jeune dans le service militaire, il fit la campagne en qualité d'enseigne, lors de l'invasion américaine. Ensuite, il passa à la Nouvelle-Écosse et se maria à Halifax, comme en témoigne l'extrait suivant que nous devons à M. F.-J. Audet :

Halifax, Nova Scotia, 30th may 1779

*This is to certify that Clement Sabrevois de Bleury
Batchr & Amelia Bowers Spinstr were this day lawfully
married by me.*

*(Signed) Jno Breynton,
Rect. St. Paul.*

*(Signed) Dechambault,
Capitaine témoin.*

*(Signed) Damour de Clignancour,
Lieutenant témoin.*

(Signed) Jno. Jones Capt.

A true copy

John Bethune,

Rector of Christs Church Montreal.

De là, Christophe-Clément de Bleury fut attaché au "département des sauvages" et nous voyons qu'en 1784 il "commandait pour le roi à Saint-Régis" (1).

De 1793 à 1802, il est capitaine au "Royal Canadien Volontaire" qui séjourne à Sorel dès 1798, car en cette année il y fait baptiser le dernier de ses enfants.

En 1800 et 1801, il commande à Sorel, puis en 1802 son régiment ayant été licencié, il fut mis à demi-solde (2).

Le 25 mai 1812, il devenait major du 3e bataillon de milice d'élite dont le lieutenant-colonel était James Cuthbert (3).

(1) Etude Mézières, 3 juillet 1784.

(2) Renseignements fournis par M. F.-J. Audet.

(3) *Bulletin des Recherches Historiques*, 1906, p. 62.

Pour une raison qu'on ignore M. de Bleury donna sa démission le 18 mars 1813.

Entre temps, il s'occupe de transactions immobilières. Au mois d'octobre 1784, il acquiert de Jacques I^e Moyne Despins l'arrière fief de l'île Saint-Joseph et en 1788, il achète la terre de François Quintal, au 6^e rang de Boucherville (1).

Au mois de septembre 1790, lui, son frère l'abbé de Bleury, et Joseph Boucher de la Broquerie se partagent 10,850 livres provenant de la succession de leur oncle, l'abbé Pierre Gamelin-Maugras. On sait également qu'il hérita de plusieurs autres sommes importantes. Or malgré ses héritages et ses revenus, il ne paraît pas avoir laissé sa famille dans l'opulence.

Le major de Bleury mourut subitement à Montréal le 5 novembre 1827, âgé de 72 ans, et quelques mois après, sa veuve "in distressed circumstances" demandait une pension au gouvernement (2). Nous ignorons si l'on fit droit à sa requête ; nous savons seulement qu'en 1839 il fut accordé aux héritiers de M. de Bleury, "en reconnaissance des services rendus durant la guerre de 1812-1815", un *scrip* de mille acres de terre (3).

Malgré le ton pénible de la supplique, il ne faut pas croire que madame de Bleury était dans le dénument. La mort de son mari l'avait mise dans la gêne, en la privant d'un revenu, mais il lui restait des biens. On en peut juger par l'extrait suivant d'un acte notarié.

Le 14 juillet 1840, la veuve du major de Bleury cède moyennant une petite rente annuelle à Marguerite-Émilie, sa fille, épouse de Pierre Boucher de Boucherville, et à sa fille Françoise-Geneviève, veuve de l'avocat Beaubien, la jouissance qu'elle a d'une terre dans la savanne de Boucherville, au sixième rang ; d'un emplacement au village de Boucherville ; et d'une terre au Fer-à-cheval, paroisse de Boucherville. (Étude Labadie).

(1) Étude Racicot, 9 mai 1788.

(2) Archives publiques d'Ottawa.

(3) *Gazette de Québec*, 12 septembre 1839, et Archives publiques d'Ottawa.

L'année suivante, le 19 juillet 1841, dame veuve Beaubien, cède à son tour ce qu'elle a reçu de sa mère, à sa soeur Madame de Boucherville (Étude Lacoste).

Enfin, le 14 février 1842, décédait à Montréal, Amélia Bowers, veuve de M. de Bleury. Elle était de la secte anglicane lors de son mariage et n'abjura jamais. Aussi, fut-elle inhumée au cimetière de la Christ Church. Tous ses enfants cependant, furent élevés dans la religion catholique romaine.

De ce mariage, étaient nés :

Clémence-Charlotte, baptisée à Boucherville le 9 juillet et inhumée le 8 septembre 1785.

Marquerite-Emélie, baptisée à Boucherville le 22 juin 1786. Elle épousa au même endroit, le 3 octobre 1812, Pierre-Amable de Boucherville.

Geneviève-Françoise, baptisée à Boucherville le 27 juillet 1787. Mariée au même endroit le 15 juillet 1806, à Basile-Benjamin Trottier-Desrivières-Beaubien, avocat, fils de feu Eustache Desrivières-Beaubien et de dame Mailhot, du Lac-des-Deux-Montagnes. L'avocat B.-Benjamin Desrivières décéda à Montréal le 1er août 1834, âgé de 57 ans (1). Quant à sa veuve, elle fut inhumée à Montréal, le 27 avril 1860, âgée de 73 ans.

Pierre-Clément, baptisé à Varennes le 4 janvier et inhumé le 29 janvier 1789.

Charles-Clément, baptisé à Sorel le 28 octobre 1798. Il épousa en 1823 Elisabeth Rocher. Nous en parlerons ci-après.

Reprenons ici nos notes sur demoiselle Rosalie de Bleury, soeur consanguine du major de Bleury.

L'on sait que Rosalie, née en 1775 et baptisée en 1777, fut légitimée en 1779 par le mariage de son père Jean-Clément de Bleury avec Marie-Anne Claveau.

(1) Le 6 octobre 1834, décédait, à l'âge de 34 ans, un autre avocat Desrivières-Beaubien, prénommé Henry. Dans son testament, vérifié le 11 novembre, on constate qu'il avait épousé Maria-Anna Cavalho. Et il charge ses exécuteurs testamentaires, MM. Charles de Bleury, avocat, Henri Desrivières et Léon Josselin, de fournir à sa veuve les fonds nécessaires pour qu'elle aille avec ses enfants, vivre en Angleterre chez ses parents. Entre autres dons il fait celui d'un "exemplaire complet de son **Traité sur les loix**" à divers confrères.

Orpheline de père et de mère en 1784, elle avait pour tuteur un marchand français Étienne Dumeyniou, marié à sa tante, Marie-Louise Claveau. Les époux Dumeyniou qui n'avaient pas d'enfants recueillirent la jeune Rosalie.

M. Dumeyniou étant mort en 1798, Mlle de Bleury alors âgée de 23 ans, n'en resta pas moins avec sa tante. Toutes deux possédaient l'une par son mari, l'autre par son père, de grands vergers sur le coteau qui s'étend de la rue Dorchester à la rue des Pins, à l'est de la rue Bleury.

Ces deux dames devaient donc recourir à des engagés pour exploiter leurs propriétés. Le sort les favorisa. Un de leurs voisins, Guillaume Roy, colon français marié à une Canadienne, Marie-Anne Blais, s'occupait de culture maraîchère et comme il avait plusieurs fils, l'un d'eux, Gabriel put se charger particulièrement des affaires de Mme Dumeyniou et de sa nièce. Actif, intelligent et "arriviste", le jeune Gabriel Roy accomplit un exploit qui le mit sur le chemin de la fortune et des honneurs (1).

Le 5 avril 1799, Mme Dumeyniou donnait à Gabriel Roy, "son voisin qui lui rend service", une terre de huit arpents en superficie, tenant aux propriétés de MM. Frobisher, Durocher, Dubreuil et Roy, vers la montagne (Étude Chaboillez).

Puis, le 9 avril suivant, le donataire, âgé de 29 ans, épousait sa donatrice, âgée de 53 ans (2).

Ce mariage ne sépara pas la tante et la nièce, car Mlle de Bleury continua de vivre dans les meilleurs termes avec les nouveaux époux. Le 2 novembre 1801, Mlle de Bleury vendait à Gabriel Roy une partie d'emplacement, sis au faubourg Québec, et dont elle héritait de ses grands-parents Claveau (Étude Chaboillez). Quelques jours plus tard, le 12 novembre, Mme Roy (née Claveau) dictait son testament. Elle donnait à sa nièce, Rosalie de Bleury, divers meubles et une rente viagère de 600 chelins. Surtout, elle recommandait de placer Mlle de Bleury chez les Soeurs grises et la pria d'y rester autant que possible.

(1) A sa mort, il était membre du Conseil législatif et grand propriétaire.

(2) Est-ce par erreur, est-ce pour une autre cause, le marié, dans le registres de Notre-Dame, est dit n'avoir que 22 ans et on lui donne la qualité "d'homme d'affaires de Madame Dumeyniou."

Toutefois, si elle se mariait, elle lui donnait 10,000 livres ancien cours.

L'année suivante, 23 août 1802, Mlle de Bleury vendait pour 6,500 livres, à Gabriel Roy, le "bien" que son père lui avait assuré et qui consistait en un verger de trois arpents avec maison et bâtiment. Ce verger, sis au côteau Saint-Louis, tenait à la rue Saint-Alexandre, à la terre des héritiers de feu J.-B. Adhémar et à l'emplacement de Charles Roy, frère de l'acheteur. Celui-ci fit don du verger, en 1810, à son autre frère, Guillaume.

Dans ce dernier acte, on lit que des rues ont été ouvertes autour de la propriété de Mlle de Bleury, l'une d'elle se nomme Saint-Alexandre, l'autre Saint-Edouard et l'autre de Bleury. Il semble donc bien évident que la continuation de la rue Saint-Pierre entre la rue Craig et la rue Sherbrooke doit son nom au fait qu'elle fut ouverte en partie sur un terrain acheté par Jean-Clément de Bleury et possédée par sa fille jusqu'en 1802 (1). Par la description du terrain dans les contrats de 1802 et de 1810, il nous paraît que ce lopin de terre est aujourd'hui le site du collège Sainte-Marie et de l'église du Gesù. Les RR. Pères Jésuites se trouveraient donc établis, à Montréal aussi bien qu'à Boucherville, sur des immeubles ayant appartenu aux familles de Sabrevois.

Madame Gabriel Roy mourut le 3 novembre 1810 et en l'an suivant, M. Roy fit un nouveau testament. Il assure à Mlle de Bleury une somme de 4,800 livres, plus une rente viagère de 200 livres sans compter les autres obligations qu'il a envers elle. Puis, la même année, Gabriel Roy se remarie. Cette fois, il épouse une fille mineure, Sophia Bagg, et il s'en va vivre à Saint-Laurent emmenant avec lui sa nièce Rosalie de Bleury qui décéda à Saint-Laurent le 18 avril 1828, âgée de 53 ans.

(A suivre)

E.-Z. MASSICOTTE

(1) La rue de Bleury est tracée dans le plan Charland de 1801 et elle porte le nom de rue St-Pierre. Dans le contrat de 1810, elle est appelée de Bleury. Dans un rapport de l'inspecteur Charland de 1811 il est question de la rue Bleury, au faubourg Saint-Laurent.

LE PREMIER GRAND TREMBLEMENT DE TERRE AU CANADA

Dans la *Relation* de 1637, le Père DeQuen nous informe que les Sauvages avaient conservé la tradition d'un grand tremblement de terre arrivé au Canada, mais ils ne pouvaient dire vers quel temps.

La *Relation* de 1638 dit :

“Le jour de la Saint-Barnabé (11 juin), nous avons eu un tremble-terre en quelques endroits ; il se fit si bien sentir que les Sauvages étaient bien étonnés de voir leurs plats d'écorce se choquer les uns les autres et l'eau sortir de leurs chaudières. Cela leur fit jeter un grand cri plein d'étonnement.

Dans la *Relation* de 1661, il est encore fait mention d'un tremblement (tremble-terre) “arrivé cet hiver dernier à Montréal, qui fit trembler les habitants par avance et fit redouter les malheurs qui ont suivi ce funeste pronostic”.

Mais les tremblements de terre de 1638 et de 1661 mentionnés ici ne furent que partiels, le premier se faisant sentir à Québec et le second à Montréal.

C'est le 5 février 1663 qu'on ressentit dans tout le pays un tremblement de terre qui en valait la peine. Les contemporains nous ont laissé de ce tremblement de terre des relations tellement abracadabrantes que les hommes de science se refusent à y ajouter foi.

Le Père de Charlevoix, dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, a résumé à peu près tout ce qui avait été écrit sur ce sujet.

Nous le citons :

“Pendant l'automne de 1662, peu de jours après le départ de M. de Pétrée, on vit voler dans l'air quantité de feux, sous différentes figures, toutes assez bizarres. Sur Québec et sur Montréal il parut une nuit un globe de feu qui jetait un grand éclat, avec cette différence, qu'à Montréal il semblait s'être détaché de la lune, qu'il fut accompagné d'un bruit semblable à celui d'une volée de canons, et qu'après s'être promené dans l'air l'espace d'environ trois lieues, il alla se perdre derrière la montagne, d'où l'île a pris son nom ; au lieu qu'à Québec, il ne fit que passer et n'eut rien de particulier,

“Le septième de janvier de l’année suivante, une vapeur presque imperceptible s’éleva du fleuve, et, frappée des premiers rayons du soleil, devint transparente, de sorte néanmoins qu’elle avait assez de corps pour soutenir deux pareilles, qui parurent aux deux côtés de cet astre. Ainsi l’on vit en même temps comme trois soleils, rangés sur une ligne parallèle à l’horizon, éloignés les uns des autres en apparence de quelques toises, et chacun avec son iris, dont les couleurs variant à chaque instant, tantôt étaient semblables à celles de l’arc-en-ciel, et tantôt d’un blanc lumineux, comme s’il y avait eu derrière, un grand feu. Ce spectacle dura deux heures entières, il recommença le quatorze ; mais ce jour-là, il fut moins sensible.

“Ce que je vais ajouter n’a pas été aussi public, et chacun croira ce qu’il jugera à propos ; mais je dois faire observer qu’il ne s’agit point de prédictions faites après coup, que celles qu’on va voir, ont été connues avant l’événement ; que cet événement, à en juger par l’effet qu’il produisit, a tout l’air d’un avertissement du ciel, et que la conduite ordinaire de la Providence en pareilles occasions, est de faire avertir les coupables que la justice divine est prête à lancer la foudre : ainsi le Seigneur en usa-t-il à l’égard des Ninivites, qui parèrent le coup dont ils étaient menacés, par une pénitence exemplaire, et il y a peut-être ici quelque chose encore de plus marqué, comme nous le verrons bientôt.

“Quoi qu’il en soit, au commencement de février de la même année, il se répandit un bruit sourd qu’il y aurait bientôt un tremblement de terre, dont on n’avait point d’exemple dans l’histoire, et ce bruit était fondé sur les discours d’une personne éminente en piété qui s’en était ouverte à un petit nombre de ses amis, et qui se donnait de grands mouvements pour engager tout le monde à se bien mettre avec Dieu, et à travailler de tout son pouvoir à calmer le courroux du ciel irrité contre la Nouvelle-France.

“Le troisième du même mois une Algonquine, fervente chrétienne, étant la nuit dans sa cabane, éveillée et assise sur son lit, crut entendre une voix qui disait que dans deux jours il arriverait des choses inouïes, et, le lendemain, comme elle était dans la forêt avec sa soeur, faisant sa provision de bois, elle entendit encore très distinctement la même voix qui lui

dit que le jour suivant entre cinq et six heures du soir la terre tremblerait d'une manière terrible. Sa soeur n'entendit point la voix et ne s'aperçut de rien.

“Une jeune fille de la même nation qui menait une vie toute angélique, et à qui sa piété et sa confiance en la vertu de la croix du Sauveur avaient mérité la guérison subite d'une maladie, jugée incurable par les médecins, crut voir en songe la nuit du quatre au cinq la Mère de Dieu, qui lui marquait l'heure et toutes les circonstances de ce tremblement. Le soir du cinq, très peu de temps avant qu'il commençât, elle parut comme hors d'elle-même, et se mit à crier de toute sa force par deux fois, *ce sera bientôt*, ce qui jeta tous ceux qui l'entendirent dans un grand saisissement.

“Enfin le même jour la Mère Marie de l'Incarnation, cette illustre fondatrice des Ursulines de la Nouvelle-France, dont les ouvrages, si généralement estimés, font voir qu'elle n'était rien moins qu'un esprit faible, après avoir reçu du ciel plusieurs avis de ce qui devait arriver et dont elle avait fait part au P. Lallemant, son directeur, étant sur les cinq heures et demie du soir en oraison (1), crut voir le Seigneur irrité contre le Canada, et se sentit en même temps portée par une force supérieure à lui demander justice des crimes qui s'y commettaient. Tout ce qu'elle put faire pour adoucir la rigueur de cet ordre en s'y soumettant, ce fut d'ajouter de ferventes prières pour obtenir du ciel que les âmes ne périssent point avec les corps.

“Un moment après elle se sentit comme assurée que la vengeance divine allait commencer à éclater, et que le mépris que l'on faisait des ordonnances de l'Église, était surtout ce qui allumait la colère divine. Elle aperçut presque aussitôt quatre démons aux quatre extrémités de la ville de Québec qui agitaient la terre avec une extrême violence, et une personne d'un port majestueux, qui de temps en temps lâchait la bride à leur fureur, puis la retirait. Dans le même instant, le ciel étant fort serein, on entendit dans toute la ville un bruit semblable à celui que fait un très grand feu ; ce qui obligea tout le monde à sortir des maisons.

(1) Elle raconte tout ceci dans ses Lettres en tierce personne ; mais on a tout lieu de croire que c'était d'elle-même qu'elle parlait.

“Alors on fut extrêmement surpris de voir que tous les édifices étaient secoués avec tant de violence, que les toits touchaient presque à terre, tantôt d’un côté et tantôt de l’autre ; que les portes s’ouvraient d’elles-mêmes et se refermaient avec un très grand fracas ; que toutes les cloches sonnaient quoiqu’on n’y touchât point ; que les pieux des palissades ne faisaient que sautiller ; que les murs se fendaient ; que les planchers se détachaient et s’écroulaient ; que les animaux poussaient des cris et des hurlements effroyables ; que la surface de la terre avait un mouvement presque semblable à celui d’une mer agitée ; que les arbres s’entrelassaient les uns dans les autres, et que plusieurs se déracinaient et allaient tomber assez loin.

“On entendit ensuite des bruits de toutes les sortes ; tantôt c’était celui d’une mer en fureur qui franchit ses bornes ; tantôt celui que pourraient faire un grand nombre de carrosses qui rouleraient sur le pavé ; et tantôt le même éclat que feraient des montagnes de rochers et de marbre qui viendraient à s’ouvrir et à se briser. Une poussière épaisse qui s’éleva en même temps fut prise pour une fumée et fit craindre un embrasement universel : enfin, quelques-uns s’imaginèrent avoir entendu des cris de sauvages et se persuadaient que les Iroquois venaient fondre de toutes parts sur la colonie.

“L’effroi était si grand et si général, que non seulement les hommes, mais les animaux même paraissaient comme frappés de la foudre ; on n’entendait partout que cris et que lamentations ; on courait de tous côtés sans savoir où l’on voulait aller ; et quelque part qu’on allât, on rencontrait ce que l’on fuyait. Les campagnes n’offraient que des précipices et l’on s’attendait à tous moments à en voir ouvrir de nouveaux sous ses pieds. Des montagnes entières se déracinèrent et allèrent se placer ailleurs ; quelques-unes se trouvèrent au milieu des rivières dont elles arrêtaient le cours ; d’autres s’abimèrent si profondément qu’on ne voyait pas même la cime des arbres dont elles étaient couvertes.

“Il y eut des arbres qui s’élancèrent en l’air avec autant de raideur que si une mine eut joué sous leurs racines ; et on en trouva qui s’étaient replantés par la tête. On ne se croyait pas plus en sûreté sur l’eau que sur la terre ; les glaces qui

couvraient le fleuve St-Laurent et les rivières se fracassèrent en s'entrechoquant ; de gros glaçons furent lancés en l'air, et de l'endroit qu'ils avaient quitté, on vit jaillir quantité de sable et de limon. Plusieurs fontaines et de petites rivières furent desséchées ; en d'autres, les eaux se trouvèrent ensouffrées ; il y en eut dont on ne put même distinguer le lit où elles avaient coulé.

“Ici les eaux devenaient rouges, là elles paraissaient jaunes ; celles du fleuve furent toutes blanches depuis Québec jusqu'à Tadoussac, c'est-à-dire, l'espace de trente lieues. L'air eut aussi ses phénomènes. On y entendait un bourdonnement continu ; on y voyait ou l'on s'y figurait des spectres et des fantômes de feu portant en main des flambeaux. Il y paraissait des flammes qui prenaient toutes sortes de figures, les unes de piques, les autres de lances ; et des brandons allumés tombaient sur les toits sans y mettre le feu. De temps en temps des voix plaintives augmentaient la terreur. Des marsouins ou des vaches marines furent entendues mugir devant les Trois-Rivières, où jamais aucun de ces poissons n'avaient paru, et ces mugissements n'avaient rien de semblable à ceux d'aucun animal connu.

“En un mot, dans toute l'étendue de trois cents lieues de l'Orient à l'Occident, et de plus de cent cinquante du Midi au Septentrion, la terre, les fleuves et les rivages de la mer furent assez longtemps, mais par intervalles, dans cette agitation que le prophète Roi nous représente lorsqu'il nous raconte les merveilles qui accompagnèrent la sortie d'Égypte du Peuple de Dieu. Les effets de ce tremblement furent variés à l'infini, et jamais peut-être on n'eut plus de sujet de croire que la nature se détruisait et que le monde allait finir.

“La première secousse dura une demi-heure, sans presque discontinuer ; mais au bout d'un quart d'heure, elle commença à ralentir. Le même jour sur les huit heures du soir il y en eut une seconde aussi violente que la première, et dans l'espace d'une demi-heure, il y en eut deux autres. Quelques-uns en comptèrent la nuit suivante jusqu'à trente-deux, dont plusieurs furent très fortes. Peut-être que l'horreur de la nuit et le trouble où l'on était les firent multiplier et paraître plus considérables qu'elles ne l'étaient. Dans les intervalles mêmes de ces secousses, on était sur terre comme dans un

vaisseau qui est à l'ancre ; ce qui pouvait encore être l'effet d'une imagination effrayée. Ce qui est certain, c'est que bien des personnes ressentirent ces soulèvements de cœur et d'estomac et ces tournoiements de tête qu'on éprouve sur mer quand on n'est pas accoutumé à cet élément.

“Le lendemain sixième, vers les trois heures du matin, il y eut une rude secousse qui dura longtemps. A Tadoussac, il plut de la cendre pendant six heures. Dans un autre endroit, des sauvages qui étaient sortis de leurs cabanes au commencement de ces agitations, ayant voulu y entrer, trouvèrent à sa place une grande marre d'eau. A moitié chemin de Tadoussac à Québec, deux montagnes s'applatirent et, des terres qui s'en étaient éboulées, il se forma une pointe qui avançait un demi quart de lieue dans le fleuve. Deux Français qui venaient de Gaspé dans une chaloupe ne s'aperçurent de rien jusqu'à ce qu'ils fussent vis-à-vis du Saguenay ; mais alors, quoiqu'il ne fit point de vent, leur chaloupe commença d'être aussi agitée que si elle eût été sur la mer la plus orageuse.

“Ne pouvant comprendre d'où pouvait venir une chose si singulière, ils jetèrent les yeux du côté de la terre et ils aperçurent une montagne qui, selon l'expression du prophète, bondissait comme un bélier, puis tournoya quelque temps, agitée d'un mouvement de tourbillon, s'abaissa ensuite et disparut entièrement. Un navire qui suivait cette chaloupe ne fut pas moins tourmenté ; les matelots les plus rassurés ne pouvaient y rester debout sans se tenir à quelque chose comme il arrive dans les plus grands roulis, et le capitaine ayant fait jeter un ancre, le câble cassa.

“Assez près de Québec, un feu d'une bonne lieue d'étendue parut en plein jour venant du nord, traversa le fleuve et alla disparaître sur l'île d'Orléans. Vis-à-vis du cap Tourmente, il y eut de si grandes avalaisons d'eaux sauvages qui coulaient du haut des montagnes, que tout ce qu'elles rencontrèrent fut emporté. Là même et au-dessus de Québec le fleuve se détourna, une partie de son lit demeura à sec, et ses bords les plus élevés s'affaissèrent en quelques endroits jusqu'au niveau de l'eau qui resta plus de trois mois fort boueuse et de couleur de souffre.

“La Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-Belgique ne furent guère plus épargnées que le pays français ; et dans toute cette vaste étendue de terres et de rivières, hors le temps des grandes secousses, on sentait comme un mouvement de pouls intermittent avec des redoublements inégaux qui commençaient partout à la même heure. Les secousses étaient tantôt précipitées par élanement, tantôt ce n'était qu'une espèce de balancement plus ou moins fort : quelquefois elles étaient fort brusques, d'autres fois elles croissaient par degrés et aucune ne finissait sans avoir produit quelque effet sensible. Où l'on avait vu un rapide, on voyait la rivière couler tranquillement et sans embarras ; ailleurs, c'était tout le contraire : des rochers étaient venus se placer au milieu d'une rivière, dont le cours paisible n'était auparavant retardé par aucun obstacle. Un homme marchant dans la campagne apercevait tout à coup la terre qui s'entr'ouvrait auprès de lui, il fuyait et les crevasses semblaient le suivre. L'agitation était ordinairement moindre sur les montagnes, mais on y entendait sans cesse un grand tintamare.

“La merveille fut que dans un si étrange bouleversement et qui dura plus de six mois, personne ne périt. Dieu voulait sans doute convertir les pécheurs et non pas les perdre. Aussi vit-on partout de grandes conversions. Tous firent des revues générales de leur conscience et plusieurs les firent les larmes aux yeux et la componction dans le coeur. Des pécheurs scandaleux déclaraient publiquement les abominations de leur vie passée ; les ennemis se reconcilièrent ; les mauvais commerces cessèrent ; et pendant quelque temps il ne fut plus question de cet odieux trafic qui avait été la première source de tout le mal. Les jeûnes, les aumônes, les pèlerinages, la fréquentation des sacrements, rien ne fut oublié pour désarmer la colère du ciel qui se laissa enfin fléchir. Mais, quoique la terre eût recouvré sa première tranquillité, on ne se croyait pas encore au bout de tous ses maux. Plusieurs craignaient que les feux souterrains qui avaient causé de si grandes secousses n'eussent brûlé la terre et ne l'eussent mis pour longtemps hors d'état de rien produire, outre qu'après les semences faites, il y avait eu des pluies si abondantes qu'on avait sujet d'appréhender que les grains ne fussent

pourris ; mais on fut agréablement trompé et la récolte fut abondante.

“On s’était encore attendu que tant de terres remuées, de si grandes révolutions dans les eaux et tant d’exhalaisons dans l’air causeraient des maladies dangereuses ; cependant il n’y eut jamais moins de malades. Peu à peu le pays reprit sa première forme dans les endroits où pour la rétablir il n’eût pas fallu un second tremblement semblable au premier, car les montagnes restèrent où elles avaient été transportées ; quelques rivières ne retournèrent point dans leur ancien lit ; et parmi les îles qui s’étaient nouvellement formées, quelques-unes subsistèrent et s’accrurent même avec le temps par le moyen du limon qui s’y attacha et des arbres qui s’y arrêtèrent ; mais les autres se dissipèrent bientôt par la force du courant.

“J’ai remarqué dans mon journal que l’île aux Coudres qui est à moitié chemin de Tadoussac à Québec devint alors beaucoup plus grande qu’elle n’était auparavant ; mais il n’est point vrai, comme quelques-uns l’ont avancé, qu’elle ait été formée en entier par une montagne qui sauta dans le fleuve et à la place de laquelle parut pour la première fois le Gouffre qui rend ce passage si dangereux : car il est certain que ce fut Jacques Cartier qui donna à cette île le nom qu’elle porte. Pour ce qui est du Gouffre, comme il n’en est parlé ni dans les mémoires de ce voyageur, ni dans ceux de M. de Champlain, et que l’un et l’autre ne font mention que d’un grand courant dans ce canal, il peut bien avoir été, du moins en partie, un effet du tremblement de terre” (1).

Mgr J.-C. K-Laflamme, dont la science ne peut être mise en doute, écrivait en 1908, au sujet du récit de Charlevoix :

“Nous croyons qu’un bon nombre des faits rapportés à ce sujet par l’historien sont exagérés. L’épouvante est une mauvaise disposition d’esprit pour faire de bonnes observations scientifiques. Ainsi, par exemple, il est difficile d’admettre que des arbres se soient déracinés et replantés par la tête ; que les crevasses du sol aient poursuivi les gens qui se sauvaient devant elles ; que des montagnes aient glissé de la

(1) R. P. Charlevoix, *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, vol. 1er, p. 362.

côte et soient venues se placer dans le fleuve de façon à y faire des îles ; que les maisons aient oscillé autant qu'on le dit, sans qu'elles se soient renversées. Personne n'a été tué. Quant aux éboulements qu'on dit s'être produits alors, nous sommes loin de les nier ; mais, d'un autre côté, nous savons de science personnelle que plusieurs de ceux qui nous ont été montrés, à diverses reprises, comme devant remonter à cette époque, n'ont aucun rapport avec ce tremblement de terre. Un bon nombre ne sont que des fragments de terrasses quaternaires encore en place”.

Il est certain, toutefois, que les secousses furent très violentes et se répétèrent pendant plus de six mois avec une grande intensité. Le Père Jérôme Lalemant, qui n'était pas un naïf, écrivait au général de la Compagnie de Jésus, à l'autonne de 1663 :

“Agitata est tota regio uno simul et eodem tempore vehementi terrae motu, a die 5 februarii non continuo sed intermisso, nunc vehementiori, nunc minus vehementi..”

P.-G. R.

UNE ORDONNANCE DU CONSEIL DE LA NOUVELLE-FRANCE

Le Conseil estably par Sa Majesté en la Nouvelle-France.

Il est fait commendement à tous habitans et autres qui ont quelque compte à faire au magasin de les tenir arrester dans quinzaine du jour de la publication de ces présentes, sinon qu'ils les ayent arrester par cy devant la présente année, à faulte de quoy il est ordonné au Sieur Boucher de les clore et arrester et seront tenus pour accomplis, bons et valables.

Faict ce jourd'huy huitiesme may mil six cens cinquante et quatre. Publié aux Trois-Rivières à issue de grande messe et affiché ès portes de l'église le dimanche dix-septiesme de ce dit mois et an par moy greffier en la juridiction des Trois-Rivières soubzsigné.

(signé) AMEAU (1)

(1) Archives de la province de Québec.

JEAN-LOUIS LÉGARE

Parti jeune homme de St-Gabriel de Brandon, comté de Berthier, Jean-Louis Légaré se dirigea vers l'ouest et il épousa la fille d'un chef de tribu sauvage, auquel il succéda dans sa charge. Dans la guerre des Sioux contre les États-Unis, et dans la rébellion Riel, il rendit des services importants aux gouvernements canadien et américain, et il reçut d'eux de grandes concessions de terre.

Un des épisodes remarquables de sa vie fut celui qui concerne Sitting Bull et il a été raconté par le major Édmond Mallet.

Ce distingué compatriote écrivait au *Travailleur* (26 juillet 1881) les lignes suivantes : "Depuis cinq ans, c'est-à-dire depuis la désastreuse campagne des milices américaines contre les Sioux, dans laquelle le vaillant général Custer et sa cavalerie furent mis en pièces, le gouvernement américain a tenté tous les efforts pour s'emparer de Sitting Bull, le plus grand chef sauvage de l'époque. Ce que le gouvernement avec ses armées et ses agents salariés n'a pu faire, un traîtreur canadien-français l'a accompli. Ce canadien est Jean-Louis Légaré.

"Sitting Bull s'est rendu à Légaré et à ses employés il y a 15 jours et il y a 10 jours ils arrivaient à Fort Bufford, Dakota. Dans un discours qu'il a fait devant les autorités militaires en conseil Sitting Bull a fait l'éloge de Légaré, comme étant un homme dans lequel il avait mis toute sa confiance. Les autorités américaines de la frontière ont demandé au gouvernement que Légaré fut récompensé pour cet important service."

Légaré a un autre fait à son actif. Il est le fondateur de Willow Bunch, Sask. A cet endroit, il fit venir ses frères et quelques neveux qui furent bientôt suivis par d'autres parents et des amis de Saint-Gabriel de Brandon et de Saint-Damien. Bref, les quatre-cinquièmes de la population de Willow Bunch proviennent de ces deux paroisses. En 1917, il y avait 175 familles françaises dans cette ville de l'Ouest.

G. D.

UNE TERRE HISTORIQUE du VIEUX MONTREAL: PRÈS-DE-VILLE

Si vous consultez quelques vieux plans de Montréal datant du 17^e siècle ou du 18^e siècle, vous apercevrez que jadis, la métropole canadienne était, au nord, bornée par des fortifications qui suivaient une ligne parallèle à celle de la rue Saint-Jacques.

Ces fortifications s'accrochaient au flanc d'un talus qui baignait sa base dans les eaux plus ou moins limpides de la petite rivière Saint-Martin, laquelle coule aujourd'hui sous la rue Craig.

De l'autre côté de la petite rivière, le terrain s'élevait en pente douce jusqu'à la hauteur de la rue Dorchester où il formait un plateau. Plus au nord, la pente recommençait et s'accroissait jusqu'à une ligne que nous nommons maintenant la rue Sherbrooke. Ces coteaux, d'abord divisés en ferme de 30 arpents, furent par la suite subdivisés, à mesure que la population de Montréal augmenta.

Assez tôt, d'ailleurs, les citadins songèrent à s'y tailler des retraites paisibles. Sans s'éloigner beaucoup de leurs places d'affaires, les négociants, les fonctionnaires, les bourgeois y pouvaient jouir des charmes de la campagne et jardiner à loisir.

Reportez votre regard sur les plans et vous verrez au nord, en ligne, presque avec la rue Saint-François-Xavier, la trace d'une maison avec dépendances qui s'appelle Près-de-Ville et qui, en plus, selon la date des plans, est dite maison de M. de Maricourt ou de M. de Ligneris (1).

Comme l'histoire de ce lopin de terre est peu connue, nous profitons d'une circonstance favorable pour résumer ce que nous en disent les vieux documents du Palais de justice.

Le 10 avril 1655, M. de Maisonneuve, gouverneur de Montréal, concédait à Jean Desroches, une terre de 30 arpents (2 arpents de largeur par 15 de profondeur). Cette terre commençait près du territoire réservé pour la ville future, c'est-à-dire, à la petite rivière ou rue Craig (2).

(1) Voir **Album du vieux Montréal**, planches.

(2) Par une clause de cette pièce et aussi par un contrat antérieur datant du 10 janvier 1648, Jean Desroches paraît avoir eu d'abord le terrain qui s'étend de la rue Saint-Paul à la petite rivière. Voir Massicotte, **Les premières concessions de terre à Montréal**.

Ce Jean Desroches, venu à Montréal en 1647, avait épousé quelque temps après son arrivée, la fille du pionnier Nicolas Godé et il laissa sa terre à son fils Nicolas qui la vendit, le 27 octobre 1693, à Paul Le Moyne de Maricourt, l'un des fils du fameux Charles Le Moyne de Longueuil (1).

Tout en servant le roi de brillante façon, le sieur de Maricourt, après son mariage avec Mlle Dupont de Neuville semble avoir voulu suivre la carrière fructueuse de son père et il s'adonna au négoce. En société avec Lecompte-Dupré, marchand voyageur de renom, le sieur de Maricourt fit un commerce volumineux, soit en fournissant des marchandises aux traiteurs, soit en exploitant des congés qu'ils achetaient. Son intention évidente, en acquérant la terre de Desroches, était d'en faire une métairie considérable, et pour ce il acheta d'autres terres de colons voisins, se construisit une maison et donna au tout le nom de Près-de-Ville.

Peut-être même projetait-il de séjourner sur sa métairie durant les beaux mois de l'année, car il bâtit une demeure en pierre, dans un endroit qui alors devait être charmant et d'où il pouvait en quelques minutes atteindre son magasin, rue Saint-Paul.

Toutefois, les espérances du jeune gentilhomme furent étrangement déçues. Dix ans s'écoulèrent à peine, que le malheur s'attacha avec persistance au sieur de Maricourt.

Le 14 avril 1703, il enterrait sa femme, Madeleine Dupont de Neuville. Au mois de février suivant, il convolait, à Québec, avec Françoise Aubert de la Chesnaye, âgée de 17 ans (2). Mais rendu à Montréal, et sept semaines après son convol, le nouveau marié était surpris par la mort. Il n'avait que 39 ans.

Les affaires du sieur de Maricourt parurent si embarrassées qu'on dut nommer un curateur et ce fut à Jacques de la Marque, bourgeois, qu'échut la tâche de débrouiller cette succession.

Pour commencer, M. de la Marque chercha à louer la terre de Près-de-Ville. Après avis publié trois fois, à la porte de l'église Notre-Dame, J.-B. Maray dit l'Épine se porta

(1) Greffe A. Adhémar.

(2) Dame veuve de Maricourt épousa en 1713 le gouverneur Boisberthelot de Beaujours. Voir dans le **Bulletin des Recherches Historiques**, 1915, p. 239, son intéressant testament olographe.

locataire, au prix de 200 francs par an, "de toutes les terres nettes prairies et paccages appartenant à feu M. de Maricourt". Toutefois, le curateur garda pour lui "la maison dite de *préville* avec cour, bâtiments et jardin attenant." En plus, le bailleur se réserve également, "le passage pour aller et venir de la maison à la ville".

Au bout de trois ans, soit en 1707, le bail prit fin et J.-B. Nolan, le nouveau curateur de la succession Maricourt, assista à l'adjudication des biens qu'il gérait, en vertu d'un décret obtenu par Jacques Le Ber de Senneville, l'un des principaux créanciers du défunt.

Les biens immeubles de la succession consistaient alors en la terre de Près-de-Ville, en une concession à Saint-François (Longue-Pointe) et en un emplacement à l'angle des rues Saint-Paul et Saint-Joseph, (maintenant rue Saint-Sulpice).

Donc, en 1707, la terre de Près-de-Ville est passée, pour la modeste somme de 6000 francs à Constant Le Marchand, sieur de Ligneris, époux de Anne Robutel de la Noue.

L'acquéreur ne paya pas tout comptant et il n'eut sa quittance finale qu'en octobre 1714, de M. Etienne Volant de Radisson, troisième curateur de la succession Maricourt.

De 1707 à 1750, la terre qui nous intéresse resta la propriété de la famille distinguée des Le Marchand et c'est durant cette période plutôt que sous M. de Maricourt que la maison fameuse prit l'apparence sous laquelle un ancien l'a vue et décrite : "Elle n'avait qu'un seul corps de logis, à un étage, orné de deux petites ailes, faisant face à la ville. Elle était couverte en ardoise et à toiture fort à pic."

Nous sommes d'avis que les ailes ont dû être ajoutées par les sieurs Le Marchand, mais que la couverture en ardoise date du 19e siècle, car nous ne voyons pas de documents qui permettent d'affirmer qu'on recouvrait les maisons autrement qu'en planches, en bardeaux ou en fer-blanc sous le régime français.

Quoi qu'il en soit, au mois de décembre 1744, Près-de-Ville appartenait à la seconde génération des Le Marchand de Ligneris et deux fils du fondateur de la famille en avaient hérité.

(2) Cette route se trouvait un peu à l'ouest de la rue Cotté actuelle.

L'un de ces héritiers, Pierre-Claude Marchand de Ligneris, capitaine, résidait pour lors à la Martinique, l'autre, prénommé François-Marie et marié à Thérèse Migeon de la Gauchetière, servait dans les troupes du Canada. Celui-ci acquit la part de son frère (1).

Le 22 août 1764, la veuve de François-Marie Marchand de Ligneris vendit Près-de-Ville au négociant Pierre Couraud de la Coste (2).

Depuis 1750, les faubourgs de Montréal prenaient une vigoureuse extension. A l'ouest, et au sud, le quartier Sainte-Anne, et le faubourg des Récollets, au nord et à l'est, le faubourg Saint-Laurent et le faubourg de Québec, se couvraient de maisons d'artisans ou de villas de bourgeois, suivant les localités.

Aussi M. Couraud de la Coste en spéculateur avisé songea-t-il à morceler la terre de Près-de-Ville. En 1770, il en céda une partie à MM. Raza et Croseler et, en 1775, une autre partie à Christophe Sanguinet, époux de Catherine Baby-Chenneville (3).

A son tour M. Sanguinet en abandonna de moindres morceaux à Samuel Judah et à Gabriel Cotté (1784) (4).

D'une métairie très étendue, Près-de-Ville, par ces morcellements, ne devenait qu'un lopin de terre de quelques arpents carrés et c'est à un des barons du commerce de la fourrure qu'il échéait.

Gabriel Cotté, traiteur fortuné, avait épousé en premières noces, à Makinac, une demoiselle Desjardins, puis, en secondes noces, à Montréal, le 29 décembre 1783, Angélique Blondeau, âgée de 28 ans, et elle aussi issue d'une famille notable de traitants. Ce fut quelques mois après ce mariage que le sieur Gabriel Cotté devint propriétaire de la demeure des Maricourt et des Marchand de Ligneris.

M. Cotté décéda en 1795, laissant une veuve et trois filles qui devinrent mesdames F.-A. Larocque, J.-M. Quesnel et Alexis Laframboise.

A cette époque, le flot grandissant de la population nouvelle se portait assez loin hors du vieux Montréal et les quar-

(1) Greffe Danré de Blanzay.

(2) Greffe Panet.

(3) Greffe Mézières, 13 mars 1775.

(4) Greffe Foucher, 29 septembre 1784.

tiers excentriques se transformaient à ce point que le 14 mars 1829, MM. Larocque, Quesnel et Laframboise qui géraient la succession de leur beau-père faisaient adopter une loi par laquelle la moitié sud de Près-de-Ville devenait marché public. On y avait érigé des étaux et autres bâtiments. La pièce de terre sur laquelle reposait le marché mesurait 251 pieds de front par 112 de profondeur ; elle était bornée à l'ouest par la rue Chenneville, au sud, par la rue Vitré et à l'est par la rue Cotté. Le tout était vendu à la ville de Montréal aux termes suivants : les administrateurs des marchés percevraient le produit de la location des étaux et sur ce revenu ils paieraient aux héritiers Cotté l'intérêt de la valeur du marché. Ensuite, avec le surplus du revenu on formerait un fonds qui servirait à l'acquisition finale de la propriété. L'affaire ne réussit pas. Sis trop près du marché de la place Jacques-Cartier et du marché Saint-Laurent, érigé lui aussi en 1829, celui de Près-de-Ville fut abandonné dix ans plus tard, alors qu'une nouvelle loi annula l'ordonnance antérieure et remit la propriété aux trois gendres de feu Gabriel Cotté. Mais l'immeuble était encore sur le point de changer de destination. Qui aurait prévu qu'un jour l'habitation des gentilhommes et des grands bourgeois deviendrait le siège d'une communauté dont les bienfaits s'étendent aujourd'hui à tout le continent ? A la demande de MM. de Saint-Sulpice, les Frères des Ecoles Chrétiennes étaient venus s'établir à Montréal en 1837. Depuis, ils logeaient dans de petites maisons, à l'angle nord des rues Notre-Dame et Saint-François-Xavier. Mais l'accueil favorable que les nouveaux instituteurs avaient obtenu décida MM. de Saint-Sulpice à procurer aux RR. Frères un local spacieux plus approprié à leur oeuvre.

Donc, dans l'intention d'y installer les nouveaux instituteurs, le 4 octobre 1839, l'abbé Quiblier, vicaire général et supérieur du Séminaire, acheta des héritiers Cotté, la maison de Près-de-Ville avec ses dépendances ainsi que le marché. Le prix d'achat fut assez considérable, car il s'éleva à 4,500 louis, soit environ 18,000 dollars (1).

Lors de cette transaction, Près-de-Ville avait des environs curieux : à l'est, on voyait une spacieuse école anglai-

(1) Greffe Lacombe.

se, à l'ouest, une église protestante, au nord, une synagogue puis un cimetière, enfin, au sud, les étaux d'un marché.

Dans la petite maison de Maricourt, agrandie et élevée d'un étage habitait dame veuve Alexis Laframboise et sa famille. Les Frères instituteurs durent prendre possession de cette maison immédiatement, car le 6 décembre on y faisait la bénédiction d'une chapelle. Tout aussitôt, à la place du marché, commença l'érection d'une grande école catholique ayant façade sur la rue Vitré. Ce bâtiment occupa une superficie de 172 pieds par 30. D'autres constructions s'ajoutèrent successivement, si bien qu'aujourd'hui le Près-de-Ville de 1839 est couvert sur ses quatre faces. Seul, le centre est libre et sert de terrain de jeu (1).

Enfin, si l'on voulait relever l'histoire de toute la terre concédée au colon Jean Desroches, il y a 270 ans, il faudrait rappeler succinctement qu'il y eut ou qu'il y a : au bas, les usines Chanteloup, le *Herald*, la caserne principale des pompiers et la remise centrale des Tramways ; plus haut, l'église protestante devenue la chapelle Notre-Dame et, tout près, le patronage Saint-Vincent-de-Paul ; encore plus haut, la vieille synagogue des Juifs d'Espagne et du Portugal, puis le cimetière protestant transformé en square Dufferin ; toujours plus haut, l'Orphelinat catholique, l'asile Nazareth, un jardin de l'enfance et la première école polytechnique. Et sur ces institutions ou ces firmes diverses il y aurait à raconter tant de faits, tant d'anecdotes, qu'il ne faut pas songer à effleurier une matière aussi abondante.

E.-Z. MASSICOTTE

QUESTION

En 1703, le ministre écrivait à M. de Callières de donner une place de "petit officier" au sieur de La Salle qui "a été élevé dans le séminaire de Québec". Quel était ce M. de La Salle ? Est-il mort au Canada ?

X. X. X.

(1) De la maison Maricourt, Merchand de Ligneris, Couraud de la Coste, Cotté ou Laframboise, comme on voudra la nommer, il ne reste qu'un vestige, c'est-à-dire un pan qui est encastré dans le mur de l'ancien noviciat.

SOYONS CANADIENS

Nos voisins anglo-américains, qui sont en train de s'emparer de nos services d'eau, de nos mines, de nos forêts et qui tentent d'en faire autant de nos chemins de fer de l'Ouest, nous ont pris depuis longtemps une bonne part de notre domaine littéraire ou historique. Parkman a tiré de la terre canadienne vingt volumes de l'un des plus beaux drames qui se soit joué en Amérique ; Longfellow nous a ravi la délicieuse et si touchante églogue d'Évangéline ; William Kirby nous a enlevé haut la main la légende du Chien d'or ; Fenimore Cooper a bâti sur nos coureurs de bois, nos trappeurs, nos aventuriers de mer, les romans les plus empoignants.

Il ne faudrait pas qu'il fut dit pourtant que les hommes de langue saxonne seuls ont révélé à l'Europe la poésie et les charmes du nouveau-monde. Un écrivain français peut naître en Amérique, n'imiter personne et avoir du génie.

Ces grands écrivains, que je viens de nommer, n'ont pas découvert toute la Nouvelle-France. Que d'épis restent encore à glaner sur la route où ces vaillants moissonneurs ont passé.

Un critique français, Paul de Saint-Victor, a écrit : "Défions-nous, dans les arts, de l'esprit provincial, il rouille l'originalité, et la fait végéter à l'ombre de son clocher. On commence par chanter, on finit par croasser comme les corbeaux des grèves." Ce sont là mauvais conseils. Écoutons plutôt Booz qui conseillait à Ruth, la Moabite, de ne pas glaner dans d'autres champs que les siens. Laissons à d'autres le soin puéril d'enchaîner dans des strophes étincelantes des simulacres de pensées. Chantons simplement ce que nous voyons chez nous et ce que nous sentons. Gravons sur un marbre qui bravera le temps l'histoire des moeurs et des coutumes de notre pays ; décrivons les hommes, les sites et le ciel ; prenons le Canadien à sa naissance et conduisons-le jusqu'à sa mort en le faisant voir dans toutes ses conditions, depuis le missionnaire et le prêtre jusqu'au soldat et au laboureur. Recueillons les vieilles légendes.

O landes ! O forêts ! pierres sombres et hautes !

Bois qui couvrez nos champs, mers qui battez nos côtes !

Villages où les morts errent avec les vents.

Que nos jeunes poètes nous chantent, comme Brizeux chantait sa chère Bretagne, la terre de granite. Comme Brizeux, qu'ils n'aient qu'un rêve : celui d'embaumer leur cher pays tout entier dans un beau poème.

Peu importe que la flûte ne soit encore que le chalumeau des bergers de Virgile, ou que le verre soit petit comme celui de Musset. Jouons sur notre flûte, et buvons dans notre verre (J.-Edmond Roy, *Essai sur Charlevoix*, p. 61).

THOMAS MOORE

Ce loup de mer, ressuscité par le *Bulletin* de décembre 1924, alla s'établir sur l'île d'Orléans, peu après son mariage avec Jeanne Lemelin.

Si notre archiviste provincial veut bien me le permettre, je puis ajouter que la paroisse Saint-Laurent, autrefois une pépinière de pilotes, eût les préférences de ce marin, né à Douvres, du mariage de Edmund Moore et de Cecil Richardson, le 6 avril 1680.

La preuve, indirecte du moins, qu'il fut un paroissien de Saint-Laurent, on la trouve dans les registres de l'état civil. Son fils Pierre s'y maria en 1724, et l'un de ses petits-fils Thomas, en 1763.

Ces millésimes indiquent approximativement le temps que cette famille occupa la terre qu'elle possédait.

Quand, comment et où est décédé Thomas Moore? Probablement au cours de ses lointaines expéditions, car son décès n'apparaît pas dans les registres de Saint-Laurent, consultés à ma demande par le curé, de 1680 à 1724. Tout ce qu'ils disent, c'est qu'il était mort lors du mariage de son fils Pierre, en 1724.

En soi, ces détails importent peu, mais ses descendants seraient sans doute bien aises de les connaître.

Si j'en crois les mariages que mentionne le *Dictionnaire Fôrgues*, cette famille émigra à Sainte-Marie, Beauce, et doit encore compter des représentants dans les régions avoisinantes.

CHANOINE D. GOSSELIN

REPONSES

L'abbé Hérault (XXX, p. 378) — Tanguay nous parle, dans son *Répertoire*, d'un prêtre de ce nom. Il l'appelle Pierre-Marie, le fait arriver le 7 août 1693, desservir la paroisse de St-Jean, I. O., jusqu'en mars 1694 et repasser en France en octobre 1700. Le nom, l'arrivée, le départ ont été empruntés à la *Liste Chronologique*. Voyons ce que cela vaut.

Il n'y a eu, à cette époque du moins, à notre connaissance, qu'un seul ecclésiastique du nom de Hérault. Dans les registres de l'Archevêché, il est mentionné sous le nom de Jean, du diocèse de Troyes, et il est fait sous-diacre le 14 septembre 1692. C'est déjà dire qu'il est arrivé au pays avant le 7 août 1693.

Les actes de diaconat et de prêtrise ne se trouvent pas aux registres ; ils ont dû être oubliés, comme plusieurs autres au temps de Mgr de Saint-Vallier. Comment supposer en effet que M. Hérault soit repassé en France pour s'y faire ordonner et revenir tout de suite alors que Mgr de Québec était ici ?

L'auteur du *Répertoire* cité prétend que M. Hérault desservait Saint-Jean, I.O., jusqu'en mars 1694. C'est possible, mais alors il desservait St-Jean et St-François en même temps. D'après la liste des anciens missionnaires et curés publiée dans l'*Almanach ecclésiastique*, M. Hérault est bien réclamé par St-François. Mais non par Saint-Jean où il a pu faire des actes tout de même.

Parti pour la France en 1700, continuent les *Répertoires*, l'un suivant l'autre.

Et pourtant l'abbé Tremblay, du Séminaire des Missions Étrangères, écrivait à Québec le 12 mai 1695 : "M. Hérault ne compte point de retourner à ce qu'on m'a dit. Il est en Champagne chez son père." M. Hérault était donc repassé en son pays en 1694.

On dira peut-être qu'il a pu revenir après 1695. Sans doute, mais est-il revenu ? Il n'y a qu'à le prouver.

Les abbés Hérault, Dauric et de Lauze étaient des recrues que Mgr de Saint-Vallier avait amenées de France, en 1692, pour son clergé. Tout les trois avaient étudié chez les

Messieurs de Saint-Sulpice à Paris, mais ils n'étaient pas Sulpiciens. C'est M. de Montigny qui nous donne ce détail dans une lettre de 1726, conservée aux archives du Séminaire de Québec.

AMEDEE GOSSELIN, P^{TRE}

Qu'étaient les Miclets (XXX, p. 412)—Les Miclets, ou plutôt Miquelets, étaient, à l'origine, des troupes espagnoles sans discipline régulière et pratiquant quelque peu le banditisme en temps de paix. Ils étaient armés de pistolets, d'une courte dague et d'une carabine.

Louvois en créa douze compagnies en France et Louis XIV porta ce nombre à cent compagnies qui furent licenciées en 1763 pour être réorganisées au début des guerres de la révolution et ensuite par Napoléon sous le nom de "Chasseurs de Montagnes"; ce dernier s'en servit avec avantage contre les Espagnols.

Ces troupes spéciales, sorte de corps franc plein d'initiatives, étaient habituées aux escarmouches en terrain accidenté ou boisé, aux coups de surprise et d'audace et auraient pu, en effet, rendre d'appréciables services au Canada à l'époque où fut écrit le mémoire de l'officier dont parle votre correspondant.

FERNAND DE VERNEUIL

Serviteurs et domestiques (XXVI, p. 378; XXIX, p. 146)—Suivant l'article 5 de l'Ordonnance, les témoins doivent prêter serment, et être enquis de leur nom, surnom, âge, qualité, demeure et s'ils sont *serviteurs ou domestiques*, parents ou alliés des parties, et en quel degré; et du tout doit être fait mention, à peine de nullité de la déposition, et des dépens, dommages et intérêts des parties contre le juge.

Quoique dans le langage ordinaire on ne fasse pas beaucoup de distinction entre les deux mots *serviteurs* et *domestiques*, il ne faut néanmoins pas les confondre. On entend strictement par *serviteurs* ceux qui sont au service de quelqu'un; et par *domestiques*, ceux qui sont simplement attachés à la maison par quelque emploi, comme sont les intendants, les précepteurs, les commis, etc., etc. Ainsi ces deux termes n'étant pas synonymes dans l'esprit de l'Ordonnance,

il ne suffirait pas de se servir de l'un ou de l'autre, il faut absolument les employer tous deux (Guyot, *Répertoire universel et raisonné de Jurisprudence*, tome 31, p. 274).

Grécourt ou Gricourt? (XXX, p. 370)—C'est bien Gricourt que nous avons écrit. Ce nom est ainsi orthographié dans cinq documents que nous avons pris la peine de revoir pour nous assurer que nous avions bien lu et bien transcrit. Ces documents sont : des lettres de Mgr de Laval, de M. de Brisacier, de M. de Maizerets, un mémoire de M. Glandelet et les livres de comptes du Séminaire de Québec. A l'Archêvêché, nous n'avons rien trouvé qui pût nous contredire. Où l'abbé Langevin a-t-il pris son Grécourt ? Dans une lettre de Mgr de Laval à M. de Denouville, 20 novembre 1690. Or dans cette lettre on peut lire Gricourt et non Grécourt. Ou bien l'abbé Langevin a mal lu ou bien le typographe lui a joué un mauvais tour, et c'est probablement ceci qui est vrai.

AMEDEE GOSSELIN, P^{TRE}

La conscription sous le régime français (XXVII, p. 297)—Sous le régime français, une espèce de *conscription* existait au Canada. Il est certain qu'en temps de guerre les jeunes gens aptes au service étaient obligés de s'enrôler comme miliciens.

On demandait au *Bulletin*, en 1921, si les miliciens levés pour le service de guerre pouvaient se faire remplacer par d'autres jeunes gens non appelés.

L'acte notarié suivant répond parfaitement à cette question, croyons-nous :

“Par devant Gilles Rageot, notaire garde nottes du Roy nostre Sire en la Prévosté de Québecq en la nouvelle france, furent presents en leurs personnes le sieur françois haleur, marchand Bourgeois de cette ville, d'une part, et Marin Richard dit Lavallée, habitant des grondines, d'autre part, lesquelles partyes de leurs bons gré et vollonté ont reconnu et confessé avoir fait ensemble les marché et engagement qui en suivent. C'est a scavoir Le dit Richard Lavallée avoir promis et s'estre obligé d'aller en guerre pour le service du Roy au premier commandement qui luy en sera fait contre les Iroquois pour et en la place d'un homme que la Dame Soumande, belle mere du dit sr. haleur, demeurante à Montreal, es-

toit tenue (?) d'y envoyer, Et ce pour et moyennant le prix et somme de deux cents cinquante livres pour le d. voyage que le d. sr. haleur promet et s'oblige de luy payer incontinent après son retour, et ce qu'il aura besoin. Et de luy faire fournir au d. lieu de Montreal un fusil, une couverte, un minot de galette et un pot d'eau de vie en partant pour la marche, ce qui luy demeurera a son retour declarant le d. Lavallée qu'il n'est engagé ny commandé jusqu'à present à autre que pour le d. sr. haleur, Et ce à condition que le dit Lavallée sera agréé au d. lieu de Montreal, Et ql. ne soit refusé pour quelque considération ou par maladie, par les commandants, ou que l'on ne fit point le d. voyage en ce cas ces presentes demeureront nulles, En payant sa nourriture par le d. sr. haleur jusque au jour du congé, comme aussy en cas que la d. Dame Soumande fust pourvue d'un homme à larivée du d. Lavallée au d. lieu de Montréal qui va partir incessamment pour l'y aller trouver les d. presentes demeureront pareillement nulles, et le d. sr. haleur promet et s'oblige de luy payer seulement la somme de quarante livres pour son dit voyage de Montreal en cas ql. naille pas a ce d. voyage des Iroquois, et y allant le d. sr. haleur demeurera déchargé des d. 40 lbs. et le d. Lavallée luy tenir compte des d. 15 lb. sur les d. 250 lb. reconnois le d. Lavallée avoir eu et reçue dadvance pour son d. voyage jusqu'au dit Montreal, du d. sr. haleur la somme de quinze livres du avant ces presentes sy comme etc dont etc quittant etc sur et a moins de la d. somme de quarante livres en cas ql. naille pas au d. voyage des Iroquois ainsy q. dit est, ou en deduction de la d. soe. de 250 lbs. en cas ql. fasse le d. voyage diroquois estant accordé entre les partyes, q. sy le d. Lavallée faict quelques pfts. ou fortune dans le d. voyage, ils luy demeureront le d. sr. haleur ny prétendant aucune chose, que la moitié d'un esclave en cas q. le d. Lavallée en puisse amener qlques. uns, Car ainsy &a pmettant &a obligeant chacun en droit soy &a Renoncant faict et passé au d. Quebecq estude du notaire avant midy le cinquiesme jour de juillet mil six cent quatre vingt quatre espresence du sieur auger Grignon marchand demeurant en cette ditte ville et de Antoine Beaudoin habitant de la seigneurie de Lotbinière tesm. qui ont avec le d. sr. haleur et

autres signé et le d. Lavallée déclaré ne scavoit escrire ny signer de ce interpellé suivant l'ordonnance.

f. haleur
Beaudoin
Anger Grignon
RAGEOT (1)"

UN AUTRE OFFICIER CANADIEN DANS L'ARMÉE ANGLAISE

Je viens de découvrir le nom d'un autre Canadien qui fut officier dans l'armée anglaise au siècle dernier. Il devra être ajouté à la liste publiée dans le *Bulletin des Recherches Historiques* de février à septembre 1923.

Charles Dumoulin commença sa carrière militaire comme attaché volontaire au 49^e régiment d'infanterie anglaise, le 27 novembre 1813. Ayant obtenu la promesse de sir George Prevost d'être fait enseigne au régiment de Watteville, et ne voulant pas rester inactif en attendant sa nomination, il entra comme sous-lieutenant au régiment des Voltigeurs Canadiens, le 25 février 1814 et, le 28 avril suivant, il obtint sa commission d'enseigne au régiment de Watteville. M. Dumoulin reçut l'ordre de rejoindre son régiment le 18 juillet 1814. Ce régiment fut licencié à l'automne de 1816, et le 24 octobre, l'enseigne Dumoulin était mis à la demi-solde.

Au régiment de Watteville, Charles Dumoulin portait le nom de Charles de Moulin. M. L. Homfray Irving (2), dit qu'il fut aussi connu sous le nom de Des Meules.

FRANCIS-J. AUDET

ERRATA

A la liste des ouvrages publiés par feu Adolphe Poisson donnée dans le *Bulletin* (XXXI, p. 26) il faut ajouter *Chants du soir*, Arthabaska, Imprimerie de l'Union—1917. 224 pp.

Dans le *Bulletin* d'avril 1925 (p. 112, ligne 25e), il faut lire "Massé" au lieu de "Biard".

Dans la même livraison, (p. 97, troisième ligne), il faut lire "Sillery" au lieu de "Cap-Rouge".

(1) Archives de la province de Québec.

(2) *Officers of the British Forces in Canada during the War of 1812-15.*